



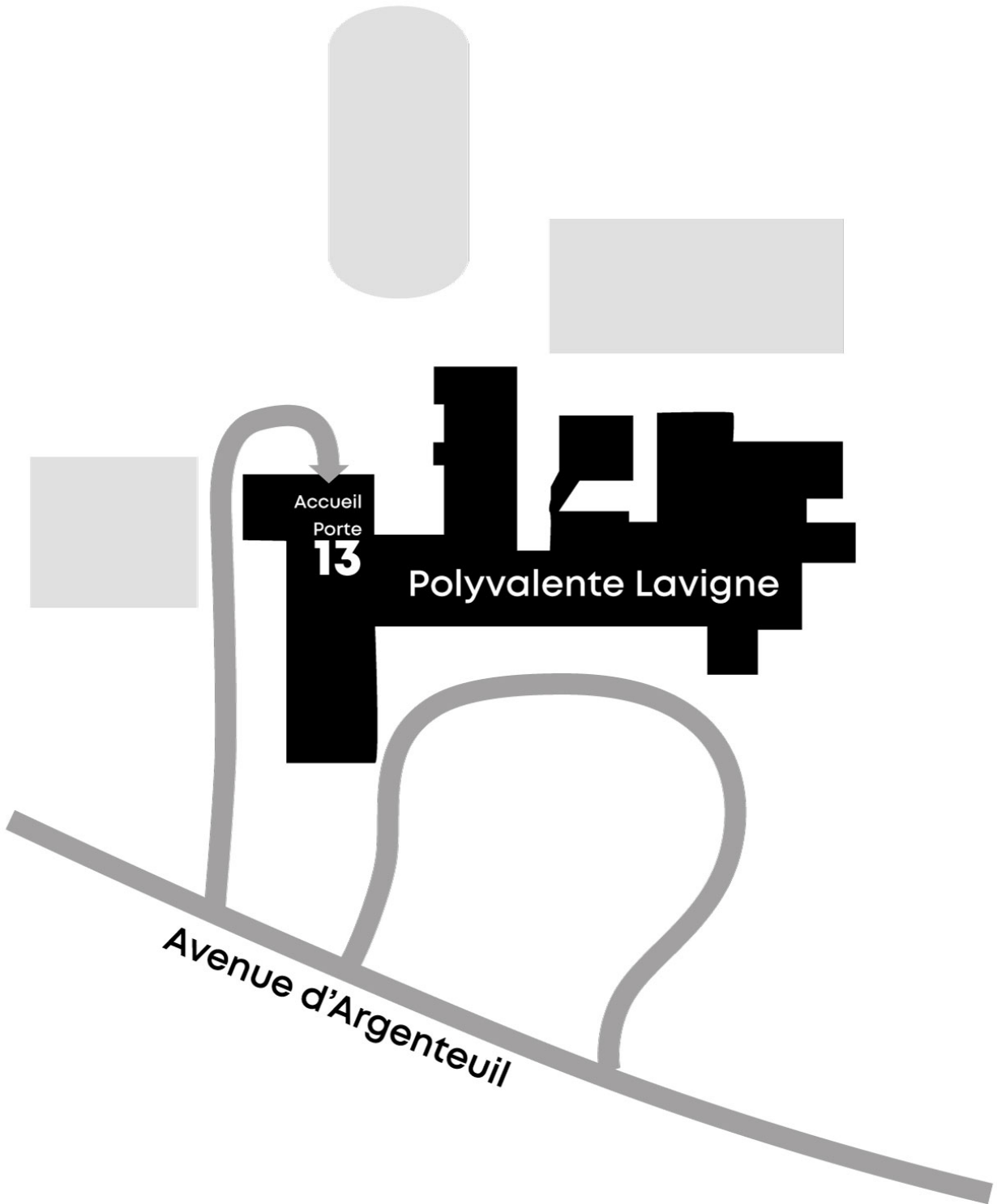
Camp de jour de la relâche

Guide du parent

TABLE DES MATIÈRES

PLAN DU SITE	2
COVID-19	3
MISSION DU CAMP DE JOUR.....	3
OBJECTIFS.....	4
ACTIVITÉS.....	4
JOURNÉE D'INTEMPÉRIES.....	4
JOURNÉE-TYPE	5
CODE DE VIE.....	6
HORAIRE DU SERVICE DE GARDE	7
COMMUNICATION	7
INSCRIPTIONS TARDIVES.....	7
THÉMATIQUE ET CALENDRIER	7
BAIGNADE	8
CODE VESTIMENTAIRE	8
À APPORTER.....	9
MÉDICATION.....	9
SAINES HABITUDES DE VIE	9
BOÎTE À LUNCH.....	10
ABSENCE	10
PROCÉDURE D'ARRIVÉE	11
PROCÉDURE DE DÉPART	11
BOTTIN	12
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	12

PLAN DU SITE



COVID-19

Dans le cadre actuel de la pandémie de la COVID-19, nous tenons à vous assurer que nous suivons la situation de très près et nous mettons en place des *mesures* préventives pour que le camp de jour se déroule dans un cadre sécuritaire et en fonction des recommandations de la Santé publique.

Afin de respecter les consignes de distanciation physique émises par le gouvernement du Québec, nous avons ajusté certaines procédures.

MISSION DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour de la relâche de la Ville de Lachute, situé à l'école polyvalente Lavigne, propose une programmation diversifiée orientée vers le plaisir et la découverte.

Les jeunes ont l'opportunité de vivre une expérience de camp positive dans un environnement sécuritaire et ludique. C'est par l'entremise d'activités coopératives et créatives qu'ils développent leur esprit d'équipe et d'entraide.

Les campeurs sont encadrés par une équipe d'animation formée et dynamique prête à leur faire vivre une semaine de relâche inoubliable.

La Ville de Lachute est une municipalité inclusive qui reconnaît chacun des membres de sa communauté. C'est dans cette vision que le camp de jour s'adapte aux jeunes présentant des besoins particuliers afin de faciliter leur pleine participation à l'expérience de camp.

Le camp de jour de la Ville de Lachute est conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux élaboré par l'Association Québécoise du loisir Municipal (AQLM) et l'Association des Camps du Québec (ACQ), dans le but d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux.

OBJECTIFS

Le camp de jour de la Ville de Lachute vise à :

Offrir une programmation diversifiée qui inclut des activités sportives, artistiques, coopératives et enrichissantes dans un environnement ludique;

Promouvoir les saines habitudes chez les jeunes afin qu'ils les intègrent à leur mode de vie au quotidien;

Faire découvrir l'histoire et la richesse de la région à la nouvelle génération ;

Donner à l'ensemble des jeunes de la population l'opportunité de vivre une expérience de loisir inclusive qui répond à leurs désirs et aspirations, qui mobilise leur potentiel et qui leur permet de développer des relations significatives et positives avec les autres participants.

ACTIVITÉS

Une programmation variée comportant des activités récréatives de toutes sortes permet de répondre aux différents intérêts de tous les campeurs. Les participants sont regroupés en fonction de leur âge.

Parmi les activités inscrites à la programmation, on retrouve des grands jeux, des journées thématiques, des jeux coopératifs, activités sportives et culturelles, intérieures et extérieures.

JOURNÉE D'INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les animateurs suivent la programmation prévue en présentant les activités sur les plateaux intérieurs mis à leur disposition à l'école polyvalente Lavigne, tout en respectant les mesures de distanciation physique. Les activités qui ne peuvent pas être adaptées aux plateaux intérieurs sont annulées et remplacées par d'autres activités.

JOURNÉE-TYPE

7 h à 9 h - Service de garde

Tous les jeunes arrivent à l'accueil situé à l'entrée des gymnases de l'école (porte 13) (plan page couverture) et ils sont dirigés vers leur groupe habituel où leur animateur les accueille.

9 h - Début des activités

Les groupes et leurs animateurs sont répartis sur les différents plateaux de jeux et débutent les activités quotidiennes, selon la programmation prévue.

Note : Il est préférable que les enfants se présentent au plus tard à 9 h à l'accueil.

10 h 15 à 10 h 30 – Collation

11 h 30 à 12 h 30 – Dîner

Les jeunes mangent avec leur groupe, dispersés sur les différents **plateaux de l'école** polyvalente Lavigne.

12 h 30 - Reprise des activités

Les groupes et leurs animateurs sont répartis sur les différents plateaux de jeux et reprennent les activités quotidiennes, selon la programmation prévue.

16 h - Fin du camp/Début du service de garde

18 h - Fermeture du service de garde.

CODE DE VIE

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **je m'engage à** :

- écouter et mettre en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- **participer activement aux activités et à m'amuser;**
- utiliser de bons gestes et employer de bons mots lorsque je **m'adresse aux autres;**
- faire attention au matériel et au site du camp de jour;
- ramasser mes déchets et les mettre à la poubelle;
- rester avec mon animateur toute la journée;
- **m'habiller convenablement pour participer aux activités;**
- **m'exprimer calmement et rechercher des solutions non violentes;**
- être de bonne humeur et souriant;
- être poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'**il m'est interdit de** :

- sacrer ou adopter un mauvais langage;
- donner des coups de poing ou des coups de pied;
- me chamailler ou me battre;
- mentir;
- me sauver;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- être arrogant envers les animateurs;
- refuser de participer à une activité;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments;
- cracher.

Le non-respect du code de vie entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du camp de jour.

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

De 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Le service de garde a été mis sur pied afin de vous aider à concilier votre horaire avec celui du camp de jour.

Un contrôle des arrivées et des départs est effectué par les responsables du service de garde.

COMMUNICATION

Il est important de nous communiquer toute information essentielle à la sécurité et au bien-être de votre enfant.

Vous pouvez rejoindre l'équipe du camp de jour par courriel ou par téléphone, en consultant le bottin (page 13).

Les communications aux parents seront faites par mémos dans la boîte à lunch ou par courriel.

INSCRIPTIONS TARDIVES

Après le 20 février, l'inscription est possible selon les places disponibles seulement, en contactant le secrétariat des Loisirs, par courriel ou par téléphone.

THÉMATIQUE ET CALENDRIER

La thématique incluant les activités qui y sont reliées, ainsi que le calendrier des activités spéciales seront transmis par courriel d'ici le début du camp ou remis lors de la première journée du camp.

BAIGNADE

L'enfant, dont le parent a indiqué dans le formulaire d'inscription qu'il n'est **pas requis** que ce dernier porte la **veste de flottaison** (VFI) lors de la baignade, sera évalué par l'équipe de sauveteurs quant à ses aptitudes à la nage.

Les critères d'évaluation des aptitudes à la nage sont basés sur les recommandations de la Société de Sauvetage et de la Croix-Rouge Canadienne. (Entrée dans l'eau à partir du bord, maintien à la surface pendant 30 secondes et déplacement sur une distance minimale de 25 mètres.)

Tout jeune ayant l'obligation de porter un VFI, **devra porter le bracelet** qui lui sera remis par les animateurs. Cette mesure permettra d'identifier plus facilement ces jeunes.

CODE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils portent des vêtements confortables.

Habillement requis

- tenue sportive ou confortable (prévoir long et court en cas d'écart de température);
- espadrilles (souliers fermés obligatoires);
- habit de neige complet (manteau, pantalon de neige, bottes, mitaines, tuque, cache-cou).

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

À APPORTER

À mettre **tous les jours** dans le sac de votre enfant :

- dîner;
- deux collations;
- **bouteille d'eau ou gourde;**
- costume de bain, casque de bain et serviette;
- mitaines de rechange;
- vêtements de rechange (pantalons, chandail, bas et sous-vêtement si nécessaire)

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

MÉDICATION

Si votre enfant reçoit de la médication (à la maison ou au camp de jour) **autre que celle mentionnée au formulaire d'inscription**, il est important d'en aviser aussitôt la personne responsable du service de garde.

Ne pas oublier qu'au camp, votre enfant doit avoir ses médicaments dans un contenant prescrit et scellé par la pharmacie.

SAINES HABITUDES DE VIE

Le camp de jour adhère au programme *Tremplin Santé* qui a pour mission de soutenir le développement d'environnements sécuritaires et favorables à l'adoption des saines habitudes de vie en contexte de loisir.

Le site tremplinsante.ca offre une variété d'informations, d'activités et plusieurs idées recettes pour les boîtes à lunch.



BOÎTE À LUNCH

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir des collations et un repas nutritifs et équilibrés durant les activités.

Ce que nous vous suggérons :

- une bouteille d'eau;
- des collations saines (fruits, légumes, barres tendres, etc.);
- un repas principal nutritif et équilibré;
- un « Ice Pack » afin de conserver les aliments au frais;
- d'utiliser des contenants de plastique réutilisables.

Veuillez noter que votre enfant n'aura pas accès à un micro-onde, ni à un réfrigérateur.

Aliments interdits

Il est interdit de mettre dans la boîte à lunch : des produits contenant des noix ou des arachides.

ABSENCE

Il est **obligatoire** de signaler, avant 9 h, l'absence de votre enfant par courriel, téléphone ou vive voix **au personnel du camp de jour**.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Lors de votre arrivée, au camp de jour ou au service de garde, vous devez vous rendre à l'accueil situé à l'entrée des gymnases de l'école (porte 13) (plan page couverture), pour y déposer votre enfant :

- Vous serez accueillis par une personne responsable qui prendra les informations et qui confirmera la présence de votre enfant ;
- Par la suite, votre enfant sera dirigé vers une station de désinfection des mains et accompagné jusqu'à son groupe.

Si vous arrivez après la période d'accueil (9 h) :

- Vous devez téléphoner au 514 977-1265 pour annoncer votre arrivée afin qu'un animateur vienne vous ouvrir.
- Vous serez accueilli par une personne responsable qui s'assurera d'accompagner votre enfant jusqu'à son groupe.

PROCÉDURE DE DÉPART

Lors du départ du camp du jour ou du service de garde, la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit se présenter à l'accueil :

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité ;
- Tous les enfants passeront par une station de désinfection des mains avant de quitter le camp de jour ;

Seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche devait venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser.

Votre enfant sera autorisé à quitter à pied à 16 h **seulement** ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16 h, veuillez en avertir un responsable à l'avance si possible.

BOTTIN

Josianne Bélanger (Barbie)

Régisseuse

438 836-1987

jbelanger@lachute.ca

Information

Secrétaire, Service des loisirs

450 562-3781, poste 246 (boîte vocale)

loisirs@lachute.ca

lachute.ca

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

À moins de présentation d'un certificat médical (ou de symptômes de la COVID-19), aucun remboursement n'est possible lorsque la période pour laquelle l'enfant est inscrit est commencée. Dans le cas où un remboursement est possible, il sera fait au prorata des jours restants.

S'il **reste** plus de 168 heures (7 jours) avant le début de la période pour laquelle l'enfant est inscrit, il y a **remboursement complet** avec une retenue de quinze dollars (15 \$) par semaine pour les frais administratifs.

S'il **reste** moins de 168 heures (7 jours) avant le début de la période pour laquelle l'enfant est inscrit, le **remboursement est de 50 %** du coût de l'inscription et de 50 % des frais de non-résidents applicables.

Vous trouverez dans ce guide, l'ensemble des informations pour votre enfant. Bien entendu, nous demeurons disponibles pour toute autre information!